

Image not found or type unknown



Litige sur le délai de livraison

Par **micka89_old**, le **22/11/2007** à **17:48**

Que dois-je faire si l'artisan ne répond pas au recommandé de mise en demeure à des travaux qui n'ont toujours pas débutés.
Le devis a été accepté le 23/06/07 avec un délai de livraison 8 semaines.
Nous sommes le 22/11/07. toujours pas de réponse.
Je vous remercie.
Cordialement